



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### COMMISSION JURIDIQUE

#### Point 40 : Autres questions à examiner par la Commission juridique

#### SUPERVISION CIBLÉE ET PRÉCISE DANS L'INDUSTRIE DE L'AVIATION CIVILE EN CHINE

(Note présentée par la République populaire de Chine)

#### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

L'Administration de l'aviation civile de Chine (CAAC) attache de l'importance à l'amélioration de l'efficacité de la supervision et au renforcement de la gouvernance moderne dans le secteur de l'aviation civile. Sur la base de l'ajustement et de la réforme du modèle de supervision dans ce domaine et en se concentrant sur les réalités de ce secteur, elle a proposé le concept de supervision ciblée et précise. En prenant pleinement en compte les réalités de la supervision, en adoptant des approches innovantes en la matière et en se concentrant sur les principaux domaines de supervision, la CAAC peut résoudre efficacement le problème existant entre les exigences d'une supervision de grande qualité et ses capacités insuffisantes.

**Suite à donner :** les travaux pertinents effectués par la CAAC ont fait la preuve de leur efficacité et il est souhaité que l'OACI fournisse un appui pour améliorer encore la supervision ciblée et précise. La Chine est prête à partager son expérience avec d'autres autorités de l'aviation civile afin de promouvoir une supervision ciblée et précise.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques – Sécurité et Capacité et efficacité
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Sans objet.

<sup>1</sup> Versions anglaise et chinoise fournies par la Chine.

## 1. CONTEXTE DE LA SUPERVISION CIBLÉE ET PRÉCISE DE LA CAAC

1.1 L'aviation civile chinoise s'est développée rapidement ces dernières années et le trafic passagers est passé de 490 millions en 2016 à 610 millions en 2018. Cette croissance rapide du secteur du transport aérien a imposé de nouvelles exigences en matière de supervision de la sécurité dans l'industrie. Par conséquent, l'Administration de l'aviation civile de Chine (CAAC) a décidé de réformer le modèle de supervision du secteur et de promouvoir une efficacité accrue par une supervision ciblée et précise.

1.2 De 2016 à 2018, la réforme du modèle de supervision du secteur de l'aviation civile a connu trois phases, à savoir les phases de test, d'essai et de promotion proprement dite et les travaux pertinents ont débouché sur des résultats remarquables sur cinq aspects :

- a) la clarification des responsabilités en matière de supervision et la normalisation de l'application de la législation administrative ;
- b) la conduite d'analyses systématiques des causes pour améliorer l'efficacité de la supervision ;
- c) la mise en place d'un mécanisme d'inspection capable de modifier et d'intégrer de manière flexible les plans d'inspection afin de réduire le fardeau des entreprises en matière d'inspection ;
- d) l'élaboration d'un système statutaire d'auto-inspection pour aider les entreprises à améliorer la sécurité ;
- e) la promotion des approches de supervision hors site et le renforcement d'une supervision plus impartiale et plus normalisée.

1.3 Sur la base d'une réforme du modèle de supervision du secteur de l'aviation civile, la CAAC a mené une exploration active, présenté le concept de supervision ciblée et précise et commencé à le mettre en œuvre.

## 2. CONTENU OPÉRATIONNEL DE LA SUPERVISION CIBLÉE ET PRÉCISE DE LA CAAC

2.1 L'objectif commun de la CAAC et des entreprises est de faire en sorte que les homologues administratifs du secteur de l'aviation civile dans le pays et à l'étranger puissent opérer conformément au règlement de l'aviation civile de la Chine. Pour atteindre cet objectif, la CAAC a mis en place un système de supervision ciblée et précise et a réalisé l'unification à trois niveaux entre la CAAC et ces entreprises, à savoir en ce qui concerne le concept, l'approche et les données. Le concept unifié signifie que la CAAC et les entreprises ont adopté l'objectif commun d'œuvrer pour des opérations sûres et la conformité opérationnelle dans ce secteur, et assument la responsabilité en ce qui concerne la supervision et le sujet. L'approche unifiée fait référence à la supervision de la CAAC et à la gestion de la conformité des entreprises, qui suivent toutes la base de données unifiées de supervision du secteur. L'unification des données signifie que la CAAC fournit activement aux entreprises des données de supervision sur la sécurité de leurs opérations et qu'elle utilise ces données pour formuler et ajuster les plans d'inspection administrative. Enfin, la sécurité des opérations du secteur de l'aviation civile a été rendue possible grâce aux efforts conjoints de la CAAC et des entreprises.

2.2 En fonction des réalités, une supervision ciblée et précise peut permettre une affectation et une répartition judicieuses et précises des ressources de supervision, une meilleure orientation de celle-ci et l'optimisation de l'efficacité des ressources. L'accent a été constamment mis sur les éléments clés de la supervision par des mesures telles que l'adoption d'approches de supervision créatives, la détermination de différents aspects de la sécurité et de la gestion économique de l'aviation civile, de l'aviation générale et de l'aviation commerciale, et la prise en compte de la volonté et de la capacité d'autogestion des entreprises lors de la classification des cibles et des éléments de la supervision. Avec des plans d'inspection plus ciblés, des solutions plus efficaces pour résoudre les problèmes et l'adoption de politiques différentes en fonction des diverses classifications, des ressources limitées peuvent permettre d'exercer une supervision plus efficace. Une formulation plus judicieuse du plan de supervision, une allocation plus rationnelle des ressources de supervision et l'efficacité accrue de celle-ci ont permis de résoudre efficacement la contradiction entre les exigences de supervision de grande qualité et les capacités insuffisantes en la matière proposées pour la croissance du secteur.

2.3 La promotion d'une supervision ciblée et précise comprend les aspects spécifiques suivants :

- a) **Formulation de plans d'inspection ciblée.** La CAAC a élaboré des plans d'inspection fondés sur l'analyse des données afin de s'assurer que la supervision est conforme aux réalités des entreprises, des inspections et de la sécurité, de manière à améliorer l'efficacité. La décision d'adapter la planification des inspections aux réalités des entreprises vise à réduire le nombre d'inspections des entreprises particulièrement soucieuses et capables de respecter la loi, actives en matière d'auto-inspection et ayant un bon dossier de crédit. Le fait de lier la planification des inspections aux réalités peut aider à renforcer l'élément d'inspection dans lequel la plupart des problèmes sont déterminés. En liant la planification des inspections aux réalités de la sécurité, on peut inclure les problèmes exposés lors d'incidents dangereux dans l'inspection et renforcer les inspections ayant trait à des incidents récents qui se produisent fréquemment. En tenant compte des données d'inspection dans la planification, on peut extraire et analyser les données industrielles existantes, et utiliser celles qui sont étroitement liées à la supervision comme base de la planification des inspections. Des modèles de données pertinentes ont été établis pour permettre la visualisation de celles-ci, et la coopération est considérée comme un indicateur de l'évaluation des données ;
- b) **Adoption de mesures de supervision ciblée.** En fonction des différents homologues, la CAAC a adopté diverses mesures de supervision adaptées à leur niveau d'honnêteté, d'autodiscipline et de respect des règlements, de manière à assurer une supervision ciblée et précise. En ce qui concerne les homologues honnêtes et disciplinés, on peut appliquer un mécanisme permettant des erreurs dans lequel une tolérance légitime et raisonnable des erreurs peut être appliquée pour encourager les entreprises à effectuer des auto-inspections réglementaires approfondies, et les entreprises et les praticiens peuvent être honnêtes, dignes de confiance et respectueux de la loi. S'agissant des homologues particulièrement indignes de confiance et indisciplinés, la gestion du crédit sera renforcée dans le processus administratif et la fréquence des inspections augmentée. En outre, des sanctions sévères telles que diverses mesures disciplinaires seront imposées, et aucun mécanisme de tolérance d'erreurs ne sera disponible pour eux, afin d'inciter les entreprises et les praticiens à être honnêtes et dignes de confiance et à respecter la loi ;

- c) **Échantillonnage en vue de la supervision ciblée.** Étant donné qu'une partie des inspections administratives menées par la CAAC porte sur de nombreux thèmes, il est impossible d'effectuer des inspections globales. Grâce à la modélisation des données, on peut raisonnablement déterminer le nombre de sujets sur lesquels portera l'inspection afin d'effectuer un échantillonnage en vue de la supervision ciblée. L'inspection globale est donc remplacée par des inspections sur des échantillons sélectionnés, à partir desquels la situation générale peut être déterminée pour améliorer l'efficacité de la supervision ;
- d) **Appui de l'auto-inspection statutaire des entreprises.** Les entreprises sont tenues d'effectuer des auto-inspections et devront rendre des comptes si elles manquent à cette obligation, ce qui rend les auto-inspections statutaires différentes des inspections générales. Les auto-inspections statutaires facilitent la mise en œuvre de la responsabilité des entreprises et le développement sain du secteur. La CAAC aide les entreprises à effectuer des autoexamens réglementaires et fournit une assistance sur la base de la supervision. Les facteurs internes de l'entreprise seront pleinement pris en considération pour promouvoir le développement de l'entreprise. L'introduction de mesures telles que des mécanismes de tolérance d'erreurs, le renforcement de la gestion du crédit et une formation visant à renforcer la volonté des entreprises de se conformer à la loi pourraient encourager celles-ci à effectuer des auto-inspections. L'établissement d'une base de données d'éléments de supervision et la fourniture d'informations pertinentes aux entreprises, ainsi qu'une formation visant à renforcer leur aptitude à se conformer à la loi, peuvent améliorer leur capacité à effectuer des auto-inspections statutaires.

### 3. **ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS DE SUPERVISION CIBLÉE ET PRÉCISE DE LA CAAC**

3.1 En février 2019, la CAAC a publié ses avis sur la promotion de la supervision ciblée et précise, qui définissent les lignes directrices, les principaux contenus, les principes de fonctionnement et les objectifs de la supervision, et clarifient les tâches à accomplir, en fournissant une base pour les différents niveaux de l'administration de l'aviation civile en vue de ces supervisions. En mai 2019, elle a publié la répartition des tâches, qui précise le contenu des tâches, les services responsables et le calendrier, afin que la supervision suive ce calendrier et soit plus pratique pour la mise en œuvre. La CAAC a organisé des réunions de promotion et de mise en œuvre des politiques, ainsi qu'une formation spéciale destinée aux entreprises sur le thème de la supervision ciblée et précise, y compris aux compagnies aériennes étrangères, et a encouragé une supervision conforme aux règles pertinentes.

- a) **Le concept de supervision ciblée et précise est devenu consensuel dans l'industrie.** Les institutions administratives et les filiales des entreprises du secteur de l'aviation civile doivent avoir une compréhension unifiée de la supervision ciblée et précise, en ce qui concerne les aspects comme son concept, son principe, sa mission et ses objectifs, après quoi les tâches peuvent être exécutées. Les exigences de cette supervision ont été efficacement mises en œuvre après trois à cinq ans de travail acharné et des avancées notables ont été enregistrées. En conséquence, l'efficacité de la supervision dans ce secteur a été considérablement améliorée, l'affectation des ressources de supervision est devenue plus judicieuse et la capacité de supervision a été continuellement améliorée ;

- b) **Le système de supervision ciblée et précise a été fondamentalement établi.** Un système de supervision de l'industrie dans lequel les entreprises font preuve d'autodiscipline et l'industrie est autonome, et où le gouvernement exerce une supervision ciblée et précise a été initialement mis en place. Les caractéristiques de la supervision sont différentes lorsqu'il est appliqué dans différents secteurs, tels que ceux de la sécurité et de l'économie, ceux de l'aviation commerciale et de l'aviation générale, et ceux de la gestion technique et de la gestion administrative. Les institutions administratives de l'aviation civile ont des responsabilités et des limites claires en matière de supervision. Les droits légitimes des entreprises ont été efficacement garantis et les responsabilités statutaires concernant les sujets ont été remplies ;
- c) **L'équipe de travail de la supervision ciblée et précise a été initialement constituée.** Grâce à une gestion judicieuse et à une formation systématique, la capacité de l'équipe d'inspecteurs de la CAAC a été améliorée. Les normes de qualification des inspecteurs pour l'auto-inspection statutaire des entreprises sont claires et l'étendue de leurs pouvoirs et de leurs responsabilités est également clairement définie. Leur capacité s'est progressivement améliorée et leur rôle catalyseur est avéré ;
- d) **Le système de supervision ciblée et précise a été amélioré.** Le système d'information sur la supervision et l'application de la loi dans le secteur de l'aviation civile (ci-après dénommé SES) est l'organe principal pour l'intégration des données provenant de divers systèmes d'information de supervision, et sert de base pour des statistiques multidimensionnelles et des analyses approfondies des données. Un système de supervision du secteur de l'aviation civile ayant pour objectif « Internet + supervision » a été mis au point et constitue, avec le système « Internet + services gouvernementaux », la plateforme de travail utilisée par les institutions administratives de l'aviation civile pour gérer et servir ce secteur.

#### 4. CONCLUSION

4.1 Le concept de supervision ciblée et précise s'est révélé réaliste et prometteur. La CAAC souhaite bénéficier de l'appui de l'OACI pour ses travaux futurs. Si l'Organisation juge nécessaire de promouvoir une supervision ciblée et précise, la Chine est prête à apporter son soutien et à partager ses données d'expérience avec d'autres autorités de l'aviation civile.